



RÈGLEMENT 1254

décrétant un emprunt de 1 950 000\$ pour la réalisation de travaux de construction d'un chemin d'accès et de l'installation d'une conduite d'eau potable entre le Mont-Gabriel et le secteur Entremonts, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 950 000\$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 15 janvier 2018 à 20 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QUE des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau potable entre le Mont-Gabriel et le secteur Entremonts sont nécessaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 par monsieur le conseiller Robert Bélisle;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal 3 jours ouvrables avant la présente séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de construction d'une conduite d'eau potable entre le Mont-Gabriel et le Secteur Entremonts.

Pour ce faire, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 950 000 \$ pour assumer le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

Les estimations détaillées des coûts sont préparées par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 13 décembre 2017 (Annexe A) et par madame Isabelle Sigouin, ingénieure de la firme Équipe Laurence Inc., datée du 6 décembre 2017 (Annexe B).

Elles sont jointes au présent règlement.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 1 950 000\$ pour les fins du présent règlement.

Cette somme inclut l'ensemble des honoraires professionnels pour la surveillance, des frais inhérents, des taxes et des imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3 Terme de l'emprunt

L'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d'aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **49,95%** l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en gris sur le plan joint à l'annexe C et daté du 12 décembre 2017, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **50,05%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 8 Disposition finale

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	18 décembre 2017
Adoption	15 janvier 2018
Approbation par les personnes habiles à voter	30 janvier 2018
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	1 ^{er} mars 2018
Entrée en vigueur	7 mars 2018

Signé à Sainte-Adèle, ce 12^e jour du mois de mars de l'an 2018.

(s) Nadine Brière

(s) Simon Filiatreault

Nadine Brière
Mairesse

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services
juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1254

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Règlement 1254 décrétant un emprunt de 1 950 000\$ pour la réalisation de travaux de construction d'un chemin d'accès et de l'installation d'une conduite d'eau potable entre le Mont-Gabriel et le secteur Entremonts, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels pour la surveillance, les frais inhérents, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 950 000\$ ».

Adoption	15 janvier 2018
Approbation par les personnes habiles à voter	30 janvier 2018
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	1 ^{er} mars 2018

(s) Nadine Brière

(s) Simon Filiatreault

Nadine Brière
Mairesse

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services
juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

**Travaux de construction d'un chemin d'accès et d'installation d'une conduite d'eau potable
entre le Mont-Gabriel et le secteur Entremonts**

RÈGLEMENT 1254

Coût des travaux

Coût des travaux (Annexe B) 1 490 155 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	60 000 \$	
Honoraires conception	20 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	15 000 \$	
Honoraires servitudes	5 000 \$	
Honoraires d'arpenteurs	15 000 \$	
Avis divers et permis	1 500 \$	
Taxes	87 666 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	150 179 \$	
Frais de financement	105 500 \$	459 845 \$

Coût total du projet

1 950 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans

1 950 000 \$


Brigitte Forget
Trésorière
Le 13 décembre 2017



DATE : Le 12 décembre 2017

PROJET : Mont-Gabriel / Entremonts

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : Ville Sainte-Adèle

DOSSIER : 51.00.29

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE
RÉSUMÉ**

ART.	DÉTAILS	MONTANT
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX	- \$
2.0	ORGANISATION DE CHANTIER	32 400 \$
3.0	TERRASSEMENT	367 600 \$
4.0	DÉMOLITION	10 300 \$
5.0	CONDUITE D'EAU POTABLE (± 1785 m)	535 100 \$
6.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	130 505 \$
7.0	FONDATIONS DE CHAUSSÉE	151 350 \$
8.0	ENROBÉS BITUMINEUX	51 400 \$
9.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE CHAUSSÉE	24 500 \$
10.0	MARQUAGE DE CHAUSSÉE	2 000 \$
11.0	DÉMANTÈLEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR ENTREMONT	50 000 \$
12.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10 % ±)	135 000 \$
	Coûts de construction	1 490 155 \$
	T.P.S. (5 %)	74 508 \$
	T.V.Q. (9,975 %)	148 643 \$
	TOTAL	1 713 306 \$

ÉQUIPE LAURENCE Inc.

Isabel Sigouin, ing.



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX <i>CCDG, section 10</i> montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau SAUF les items de l'article 2 payable à taux unitaires				
1.1	Organisation de chantier <ul style="list-style-type: none"> • locaux de chantier • protection des utilités publiques • nettoyage journalier, devis sect. 2B, art. 10 • nettoyage et régilage final • arpentage de construction • clôture temporaire de protection • relevé <i>tel que construit</i>, devis sect, 2B, art. 14 • frais généraux et autres frais 				
1.2	Protection de l'environnement <i>tel que défini au devis d'Équipe Laurence, section 2C</i> <ul style="list-style-type: none"> • protection des plans d'eau • accès aux berges • ouvrage de rétention des sédiments • contrôle de l'érosion et stabilisation des talus • restauration des sites • etc. 				
2.0	ORGANISATION DE CHANTIER				
2.1	Gestion de la circulation <ul style="list-style-type: none"> • détournement de la circulation par secteur et maintien de la circulation locale • signalisation des travaux • incluant utilisation de signaleur • incluant feux de circulation 	---	---	GLOBAL	25 000 \$
2.2	Filtre en ballots de paille <ul style="list-style-type: none"> • voir dessin typique ENV-103 	20	m.lin.	20,00 \$	400 \$
2.3	Barrière à sédiments en géotextile <ul style="list-style-type: none"> • voir dessin typique ENV-104 	200	m.lin.	20,00 \$	4 000 \$
2.4	Trappes à sédiments et seuils de rétention - aménagement temporaire (ensemble de 2 trappes) <ul style="list-style-type: none"> • voir dessin typique ENV-105 • incluant entretien, si requis 	4	ensemble	750,00 \$	3 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	TERRASSEMENT <i>CCDG, section 11</i>				
3.1	Déboisement <ul style="list-style-type: none"> • arbres, arbustes, branches, broussailles, bois mort • arbres isolés • élagage • protection des arbres et arbustes à conserver 	19 600	m ²	1,50 \$	29 400 \$
3.2	Décapage, essouchage <ul style="list-style-type: none"> • enlèvement couvert végétal sur 300 mm ± • élimination des souches et racines • récupération de la terre végétale pour le recouvrement des surfaces à végétaliser • disposition des surplus 	19 600	m ²	2,00 \$	39 200 \$
3.3	Déblais 2 ^e classe <ul style="list-style-type: none"> • déblai/remblai jusqu'au profil de l'infrastructure • mise en forme et compactage • essai de portance, lorsque requis (CCDG, article 11.10.4) • quantité au m³ et calculé selon le volume théorique • incluant enlèvement des cailloux et des blocs de plus de 150 mm dans les derniers 500 mm sous la ligne d'infrastructure • incluant l'aménagement et le profilage des talus des fossés et des noues • les matériaux de bonne qualité et les résidus de pulvérisation devront être entreposés sur un site à l'extérieur de la zone des travaux afin de pouvoir utiliser ces matériaux au chantier si cela est requis et ils devront être protégés des intempéries. Les matériaux excédentaires devront être disposés selon les normes en vigueur. Incluant rechargement, transport et mise en place au site, lorsque requis. 	6 000	m ³	11,00 \$	66 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.4	Déblais de 1^{re} classe <ul style="list-style-type: none"> forage, sous-forage et dynamitage avec des patrons de forage orientés à produire un roc dynamité réutilisable compatible avec la faible épaisseur des remblais, faible pourcentage (5 %) de particules supérieurs à 600 mm les blocs de roc devront être fragmentés pour leur utilisation en remblai prédécoupage, si requis incluant l'aménagement des fossés, noues ou des tranchées dans le roc disposition hors du site des matériaux excédentaires non nécessaires dans les remblais 				
3.4.1	Dynamitage peu profond, 1 mètre de profondeur et moins	1 400	m ²	50,00 \$	70 000 \$
3.4.2	Dynamitage de plus de 1 mètre de profondeur <ul style="list-style-type: none"> inclus roc massif et blocs plus gros que 1,5 m³, après l'application du facteur 2/3 	2 000	m ³	60,00 \$	120 000 \$
3.4.3	Dynamitage de tranchée pour conduite d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> forage, dynamitage, excavation, transport et disposition 	300	m.lin	130,00 \$	39 000 \$
3.5	Portes d'accès acier <ul style="list-style-type: none"> fermeture cadénassée 	2	unité	2 000,00 \$	4 000 \$
4.0	DÉMOLITION				
4.1	Enlèvement du pavage chemin du Mont-Gabriel <ul style="list-style-type: none"> pulvérisation (ou excavation) du pavage existant incluant traits de scie disposition hors du site épaisseur du pavage de ± 100 mm 	1 470	m ²	4,00 \$	5 880 \$
4.2	Enlèvement du pavage rue Entremonts <ul style="list-style-type: none"> pulvérisation (ou excavation) du pavage existant incluant traits de scie disposition hors du site épaisseur du pavage de ± 100 mm 	105	m ²	4,00 \$	420 \$
4.3	Enlèvement de ponceau existant <ul style="list-style-type: none"> disposition hors du site 	4	unité	1 000,00 \$	4 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0	CONDUITE D'EAU POTABLE (± 1785 m) <i>BNQ 1809-300</i> <i>Tous les boulons et écrous doivent être en acier inoxydable de type 304</i>				
5.1	Conduite d'eau potable PVC DR-18 <ul style="list-style-type: none"> • CPV, 200 mm Ø, DR-18 • incluant excavation, assise, enrobage et remblayage • incluant ruban de détection • incluant fil de cuivre n° 8 attaché à la bride des poteaux d'incendie 	1 745	m.lin	160,00 \$	279 200 \$
5.2	Conduite d'eau potable, installée en forage directionnel dans le barrage <ul style="list-style-type: none"> • CPV, 200 mm Ø, DR-18 • incluant mesures de protection du barrage • incluant raccordement de la conduite au conduites installées en tranché au 2 extrémités 	40	m.lin	400,00 \$	16 000 \$
5.3	Vanne d'arrêt 200 mm Ø, fourni et installé <ul style="list-style-type: none"> • boîte de vanne anti-charrue en fonte 	13	unité	1 800,00 \$	23 400 \$
5.4	Raccordement au réseau existant <ul style="list-style-type: none"> • sans pression • travaux exécutés avec autorisation préalable • incluant "T" et raccords • avec clapet anti-retour 	4	unité	3 500,00 \$	14 000 \$
5.5	Purgeur d'air automatique dans chambre de vanne, fourniture et installation <ul style="list-style-type: none"> • chambre de béton VR • tuyauterie • vannes • purgeur • drain de plancher • tel que montré aux plans 	---	---	GLOBAL	11 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.6	Chambre de régulation de pression Place du Golf, fourniture et installation <ul style="list-style-type: none"> • chambre de béton VR-5 • tuyauterie • vannes • vanne de régulation • drain de plancher • tel que montré aux plans 	---	---	GLOBAL	36 000 \$
5.7	Chambre de régulation de pression Entremonts chainage 2+000, fourniture et installation <ul style="list-style-type: none"> • chambre de béton VR-5 • tuyauterie • vannes • vanne de régulation • drain de plancher • tel que montré aux plans 	---	---	GLOBAL	34 500 \$
5.8	Installation et maintien d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable, sans protection incendie, secteur Entremonts	---	---	GLOBAL	8 000 \$
5.9	Branchement de service <ul style="list-style-type: none"> • de la conduite principale à la vanne d'arrêt existante • incluant vanne d'arrêt à remplacer • incluant raccordement sur branchement de la résidence, possibilité de différents matériaux et diamètres • 20 mm Ø, cuivre K-mou • boîte de service en fonte 	3	unité	1 200,00 \$	3 600 \$
5.10	Essais sur les conduites et les branchements <ul style="list-style-type: none"> • nettoyage, essais d'étanchéité • désinfection, rinçage final et analyses en laboratoire • test de conductivité • incluant un rapport signé par l'ingénieur de la firme spécialisée 	---	---	GLOBAL	3 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.11	Isolant thermique extrudé (<i>Provision</i>) <ul style="list-style-type: none"> • épaisseur de 25 mm • type HI-40 • pour utilisation sous le sol 	200	m ²	25,00 \$	5 000 \$
5.12	Puits d'exploration <ul style="list-style-type: none"> • BNQ 1809-300, article 12.2.22 	4	unité	350,00 \$	1 400 \$
5.13	Poste de chloration <ul style="list-style-type: none"> • incluant conception et demande de CA additionnelle 	---	---	GLOBAL	100 000 \$
6.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE <i>CCDG, section 12</i>				
6.1	Ponceau traverse de rue et entrées privées <ul style="list-style-type: none"> • PEHD, paroi intérieure lisse, classe R-320 • incluant fourniture, assemblage, excavation, assise, coussin, enrobage et remblayage 				
6.1.1	Ponceau 300 mm Ø	5	m.lin	175,00 \$	875 \$
6.1.2	Ponceau 450 mm Ø	54	m.lin	175,00 \$	9 450 \$
6.1.3	Ponceau 525 mm Ø	24	m.lin	245,00 \$	5 880 \$
6.1.4	Ponceau 600 mm Ø	11	m.lin	335,00 \$	3 685 \$
6.1.5	Ponceau 750 mm Ø	19	m.lin	485,00 \$	9 215 \$
6.1.6	Ponceau 900 mm Ø	0	m.lin	700,00 \$	- \$
6.1.7	Ponceau 1200 mm Ø	0	m.lin	950,00 \$	- \$
6.2	Aménagement des extrémités de ponceaux <ul style="list-style-type: none"> • avec enrochement de protection, pierre calibre 100-200 mm • incluant membrane géotextile 	18	unité	300,00 \$	5 400 \$
6.3	Fossé de décharge transversal <ul style="list-style-type: none"> • excavation et profilage des talus • disposition des surplus d'excavation • enrochement de protection en pierre concassée calibre 100-200 mm, épaisseur 300 mm • terre végétale, filet bio avec paillis et ensemencement hydraulique payé à l'item 9 	360	m.lin	50,00 \$	18 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
6.4	Enrochement de fossés et seuils, pente > 5% <ul style="list-style-type: none"> • seuils en pierre concassée 100 - 300 mm Ø aux 10 mètres centre-centre minimum • enrochement pierre concassée 100 - 200 mm Ø, épaisseur minimale 300 mm • placée mécaniquement et manuellement au besoin 	1 500	m.lin	40,00 \$	60 000 \$
6.5	Ouvrage de contrôle des matières en suspension et de rétention, bassins ou trappes à sédiments et seuils (ensemble de 2 trappes) <ul style="list-style-type: none"> • pierre concassée 100-300 mm Ø • conception variable en fonction de la capacité requise 	9	unité	2 000,00 \$	18 000 \$
7.0	FONDACTIONS DE CHAUSSÉE <i>CCDG section 12 et NQ 2560-114</i>				
7.1	Fondation Chemin Mont-Gabriel (± 205 m) <ul style="list-style-type: none"> • MG-20, pierre concassée provenant d'une carrière • matériaux conformes aux normes du MTMDET • épaisseur après compactage à 95 % PM : 300 mm • incluant entrées privées 	1 300	t.m.	21,00 \$	27 300 \$
7.2	Fondation chemin d'accès (± 1450 m) <ul style="list-style-type: none"> • MG-112 de pierre concassée, compacté à 98 % P.M. • 300 mm d'épaisseur, 5 mètres de largeur 	5 700	t.m.	19,00 \$	108 300 \$
7.3	Fondation rue Entremonts (± 100 m) <ul style="list-style-type: none"> • MG-20, pierre concassée provenant d'une carrière • matériaux conformes aux normes du MTMDET • épaisseur après compactage à 95 % PM : 300 mm • incluant entrées privées 	700	t.m.	21,00 \$	14 700 \$
7.4	Provision pour géotextile de renforcement <ul style="list-style-type: none"> • Géo-9 ou TX-R • chevauchement des laizes : 600 mm minimum 	300	m ³	3,50 \$	1 050 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
8.0	ENROBÉS BITUMINEUX <i>CCDG, section 13</i>				
8.1	Réparation pavage Chemin Mont-Gabriel (± 205 m) <ul style="list-style-type: none"> • couche unique • épaisseur 70 mm compactée • EB-14 (PG-58-34) • incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire 	270	t.m.	160,00 \$	43 200 \$
8.2	Réparation pavage rue Entremonts (± 15 m) <ul style="list-style-type: none"> • couche unique • épaisseur 70 mm compactée • EB-14 (PG-58-34) • incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire 	20	t.m.	200,00 \$	4 000 \$
8.3	Mise en forme des accotements après asphaltage <ul style="list-style-type: none"> • rechargement et mise en forme par ajout de pavage recyclé concassé de type MR-7 diamètre maximum 20 mm • fourniture et mise en place des granulats • profilage avec une pente de 6 % en direction des fossés • compactage avec outils de faibles gabarits, plaques vibrantes de gros formats 	440	m ²	5,00 \$	2 200 \$
8.4	Entrées privées en enrobés bitumineux <ul style="list-style-type: none"> • incluant préparation avant pavage • ajout de MG-20 au besoin (inclus à l'article 7.1 et 7.3 du présent bordereau, selon le secteur) • incluant traits de scie • couche unique EB-14 (PG-58-34) • enrobés bitumineux payés à la tonne métrique (inclus à l'article 8.1 et 8.2 du présent bordereau, selon le secteur) 	40	m ²	50,00 \$	2 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
9.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE CHAUSSÉE <i>CCDG, section 19</i>				
9.1	Terre végétale <ul style="list-style-type: none"> • épaisseur 75 mm • matériaux conformes aux normes du MTMDÉ 	2 000	m ²	4,50 \$	9 000 \$
9.2	Engazonnement par ensemencement hydraulique <ul style="list-style-type: none"> • herbionik stabilisant ou équivalent approuvé • épandage uniforme du mélange à gazon au taux de 120 kg/ha • protection uniforme du semis par un paillis au taux de 1 400 kg/ha • fibre de bois ou fibre de paille • imprégnation du paillis par un agent fixateur 	9 000	m ²	1,50 \$	13 500 \$
9.3	Abat-poussière <ul style="list-style-type: none"> • chlorure de calcium en solution, épandu au taux de 0,6 ℓ/m² 	5 000	litre	0,40 \$	2 000 \$
10.0	MARQUAGE DE CHAUSSÉE				
10.1	Chemin du Mont-Gabriel <ul style="list-style-type: none"> • ligne centrale • ligne d'arrêt 	---	---	GLOBAL	2 000 \$



DATE : **Le 12 décembre 2017**

PROJET : **Mont-Gabriel / Entremonts**

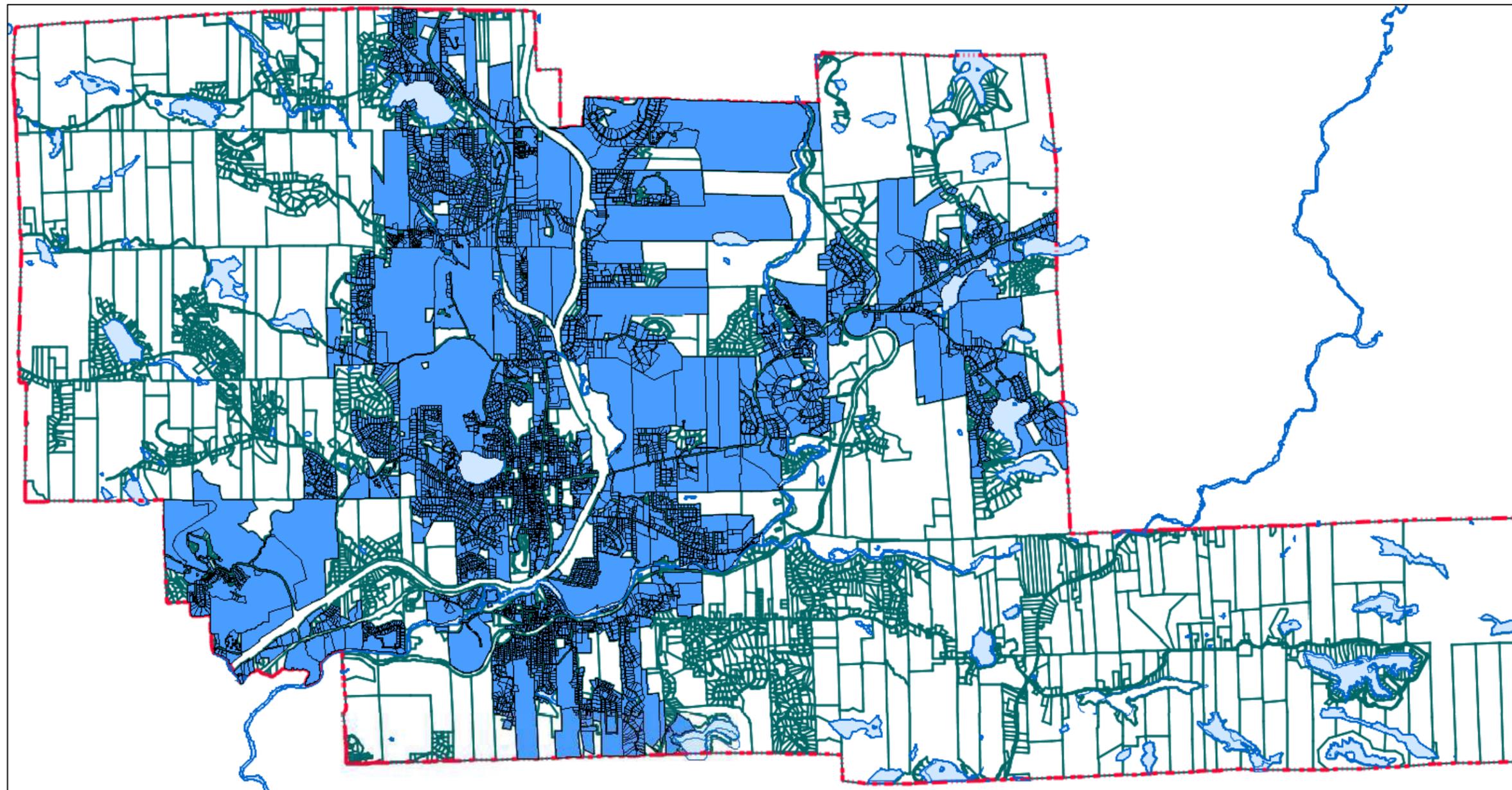
Système d'adduction d'eau potable et chemin d'accès

CLIENT : **Ville Sainte-Adèle**

DOSSIER : **51.00.29**

**CONDUIT D'EAU POTABLE ET CHEMIN D'ACCÈS
ENTRE LE MONT-GABRIEL ET LE SECTEUR ENTREMONTS
ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
11.0	DÉMANTÈLEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR ENTREMONT				
11.1	Abandon des installations du puits d'alimentation <ul style="list-style-type: none"> débranchement du réseau de distribution à conserver colmatage des conduits de distribution et de la conduite de captage perforée à abandonner avec un incluant le contrôle des eaux de ruissellement et du niveau de la nappe phréatique afin de pouvoir réaliser les travaux excavation au périmètre du poste de pompage et du réservoir démolition du poste de pompage et du réservoir disposition hors du site des matériaux démolis remblai jusqu'au terrain naturel - classe B ensemencement réalisation des travaux selon les procédures réglementaires 	---	---	GLOBAL	45 000 \$
11.2	Désaffectation des conduites d'aqueduc rues Entremonts et Tour-du-lac <ul style="list-style-type: none"> disposition hors du site incluant enlèvement des vannes d'arrêt existantes et obturation à la conduite maitresse incluant enlèvement des poteaux d'incendie et des branchements de services les poteaux d'incendie et vannes devront être livrés et remis à la ville, à moins d'avis contraire 	---	---	GLOBAL	5 000 \$
12.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10 % ±)	---	---	GLOBAL	135 000 \$
	COÛTS DE CONSTRUCTION				1 490 155 \$
	COÛTS AU MÈTRES LINÉAIRE (1785 mètres)				835 \$



VILLE DE
SAINTE-ADÈLE



**PLAN DE TAXATION -
travaux de construction d'un chemin
d'accès et de l'installation d'une
conduite d'eau potable entre le Mont-
Gabriel et le secteur Entremonts**

immeubles dans le bassin de taxation
lesquels sont en bleu
12 décembre 2017

**Annexe C
RÈGLEMENT 1254**